

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 20 JANVIER 2014**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,  
Mmes : ANDRES, ASSELINE, BOTHUA. DE SMET, DURAND, HAMEL-BRUN,  
HOCHET, PINEL, VAUCLAIR, VIDEAU.  
Mrs : BALU, BRIARD, CARTERON, COLOMBE, DAUNOU, DURVILLE,  
LE BLASTIER, LEMARIÉ, LILLE, OZENNE, RICHT, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:  
Mme BESNARD (*pouvoir à Véronique ANDRES*)  
Mme COSSERON (*pouvoir à Sophie HOCHET*)  
Mme LAVENAC (*pouvoir à Pierre ESTRADE*)  
Mr CUIROT (*pouvoir à Daniel LE BLASTIER*)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Pierre ESTRADE qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Michel DURVILLE est désigné secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 16/12/2013**

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

**II – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Pierre ESTRADE** indique que, comme tous les ans, il s'agit de discuter des orientations budgétaires du budget 2014 qui sera voté en février prochain. Il donne ainsi les directions.

L'année 2013 s'est déroulée de façon satisfaisante, se traduisant par un résultat de fonctionnement supérieur au prévisionnel, notamment grâce à la taxe sur la constructibilité d'un montant de 120 000 €. Une bonne maîtrise des dépenses et des recettes en amélioration permettent d'envisager un excédent d'environ 500 000 €. Cet excédent permettra d'alimenter les investissements 2014 qui comportent le gros budget pour la rénovation/transformation des écoles/restaurant scolaire et la fin de l'agrandissement de la halle de sports, ces 2 investissements représentant 2,5 millions d'euros.

Le budget de fonctionnement 2014 s'inscrit dans la continuité de celui des années précédentes avec cependant une augmentation des dépenses car de nouvelles charges sont à prendre en compte (*réforme des rythmes scolaires*), augmentation de la masse salariale (*réforme des retraites, modification des grilles indiciaires du personnel de catégorie C*), augmentation de la TVA. En recettes, baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (*baisse de l'Etat et baisse de la population due à la suppression des 300 militaires qui vivaient dans la caserne*), ralentissement des transactions immobilières. Tout ceci devrait permettre de dégager un excédent de fonctionnement de 300 000 € et de ne pas envisager une augmentation des impôts (*pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive*).

En investissement, l'année 2013 a été marquée par l'agrandissement de la Halle de Sports et différents travaux pour un montant total de 800 000 € plus 231 000 € de remboursement de capital d'emprunts. Le montant des restes à réaliser 2013 s'élève à 280 000 € à prendre en compte sur le budget 2014 et il faut ajouter le projet école d'un montant d'1 million pour la 1<sup>ère</sup> tranche. Ce qui laisse environ 200 000 € pour les divers travaux d'investissement. Il sera nécessaire de recourir à l'emprunt à hauteur de 300 000 €. En parallèle, seront menés des chantiers tels que la réalisation de la résidence du Viquet, l'implantation de nouvelles entreprises dans la ZAF et la ZAC, la zone de la Maslière, l'échangeur et le boulevard des Pépinières, le quartier Koenig, la ligne 2 du tram, les effacements de réseaux, l'assainissement et l'eau potable ainsi que la piste cyclable.

Sophie HOCHET souligne que la proposition du budget 2014 est dans la lignée du mandat, budget maîtrisé et réaliste, sans augmentation d'impôt, sans visée électoraliste puisqu'il s'agit de la 8<sup>ème</sup> année consécutive, avec la capacité d'intégrer de nouvelles charges (*rythmes scolaires...*) et des baisses de l'aide de l'Etat. L'investissement est important tant sur le plan financier que sur le sens du projet. Mais il laisse une latitude à la future équipe municipale.

Alain COLOMBE confirme cette analyse et ajoute qu'il est rassurant de voir qu'en année électorale, la vie communale ne s'arrête pas et continue d'avancer. L'excédent budgétaire de 300 000 € est important et pourra, outre le projet école, servir à d'autres investissements non négligeables. Malgré les majorations de recettes, le budget de fonctionnement nécessitera certainement d'être repensé dans les années à venir. Et il ne faut surtout pas oublier les investissements futurs.

Jean LEMARIÉ indique que le Débat d'Orientation Budgétaire se situe à 2 mois des élections. Il est normal d'avoir ce débat en sachant que la future équipe aura le loisir et la possibilité de modifier les orientations.

Le projet de budget est effectivement dans la continuité des années précédentes et notamment sur le fonctionnement. Le débat est réduit à sa simple expression car beaucoup d'éléments sont déjà calés, sans nouveautés, en fonctionnement.

Pour l'investissement, le projet d'école est certain mais il regrette qu'il n'y ait aucune vision pluriannuelle, même s'il s'agit d'une fin de mandat. Il souhaite insister sur le niveau de population qui met en évidence une baisse sensible, effectivement due au départ des militaires mais Bretteville est la seule commune (*de même strate*) à avoir perdu des habitants. Ce qui traduit une politique pas suffisamment volontariste et qui entraînera une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (*DGF*) en plus de celle de l'Etat. Cela pénalisera les finances communales. Ce n'est pas une bonne nouvelle et justifie l'urgence du projet de la ZAC de la Maslière. En investissement, le projet école est incontournable mais il souhaite apporter deux observations car cela va réduire les autres chantiers d'entretien à un niveau trop bas. Il demande des précisions sur le projet école et notamment la plate-forme prévue avenue du Soleil ainsi que l'ensemble de l'aménagement de la rue ; ces chantiers seront-ils réalisés en 2014 ou en 2015 ?

Jean-Paul DAUNOU précise qu'en ce qui concerne les 300 militaires qui ont quitté la commune ça n'est pas du fait de la commune mais une volonté de l'Etat. Certes la DGF en sera réduite mais grâce à la redynamisation du site de Koenig, les recettes se trouveront améliorées dans l'avenir. Pour le chantier école, les travaux seront réalisés sur 2 budgets et la partie esplanade sera effectuée début d'année 2015, l'avenue du Soleil sera redéfinie par la nouvelle équipe (*les travaux seront chiffrés*). Pour les 200 000 € d'investissement en plus du projet, c'est peu mais il y a eu beaucoup de travaux les autres années.

Philippe BRIARD voudrait « tordre le cou » à cette notion d'absence de programmation dans la durée et précise que dans son domaine d'intervention (*la politique sportive*), il y a une logique de continuité, chaque projet a abouti, parfois reporté d'une année mais jamais oublié, en exemple le gymnase (*club house, isolation...*), la piste d'athlétisme, les terrains de tennis, la halle de sports, l'éclairage du stade. Tout cela fait preuve de sérieux et de pragmatisme.

Jean LEMARIÉ confirme, heureusement, que des choses ont été faites mais quand l'opposition parle de projet pluriannuel, il aurait été intéressant d'avoir une vision vers l'avenir, en exemple le projet de l'avenue du Soleil où justement un doute persisté, avoir une vision à trois ans est possible.

Alain COLOMBE et Jean-Paul DAUNOU précisent qu'un groupe de travail, auquel appartenait Jean LEMARIÉ, a étudié tous ces projets, il y a maintenant quelques années et les a planifiés sur plusieurs années. Tout a commencé par l'aménagement de la rue du Général Leclerc, la 2<sup>ème</sup> phase fut le projet de l'avenue du Soleil. Le groupe de travail s'est étoffé avec l'accessibilité du groupe scolaire puis la cantine, ensuite y a intégré la réforme des rythmes scolaires. La démarche est allée plus loin et l'urbaniste a intégré la place de l'Eglise, la route de Bretagne. C'est donc bien un projet à moyen et long terme, et il y a bien un fil directeur.

Maud VIDEAU rappelle que le **Débat d'Orientation Budgétaire**, légalement, s'arrête à l'année en cours.

François OZENNE précise qu'il existe bien une pluriannualité avec une pression fiscale sans augmentation depuis 8 ans et se félicite de tout ce qui a été fait sans cette augmentation. Catherine DE SMET acquiesce mais précise que de nombreuses communes, comme Bretteville, le font aussi.

Daniel LE BLASTIER confirme qu'en terme de programmation pluriannuelle, l'effacement des réseaux, le réseau d'eau potable et l'assainissement, même si parfois les travaux ont été parfois reportés d'une année, sont la preuve de programmations sur plusieurs années.

Jean-Paul DAUNOU indique également, qu'un important travail a été effectué sur la mise en accessibilité des bâtiments depuis plusieurs années.

Jean LEMARIÉ reconnaît ce travail mais précise qu'il y avait une obligation avec une échéance en 2015. Sur la fiscalité, l'opposition n'a jamais critiqué ce choix. Il précise que l'effacement des réseaux est bien à la charge de la commune contrairement à la programmation des réseaux d'eau potable et l'assainissement qui n'ont pas d'impact sur les finances de la commune.

Valérie PINEL s'interroge sur le projet Bretteville 5 000, suite à l'annonce d'une population de 4 000 habitants.

Pierre ESTRADÉ précise les chiffres concernant la population, certes il y a une perte de 300 habitants (-7%) mais il y a plus de logements (+14%). Concernant l'objectif Bretteville 5 000, le chiffre de l'Insee indique 4 025 habitants. Si on y ajoute les 300 militaires et les 700 habitants dans la Maslière, cela ferait bien 5 000 habitants, et donc le projet est réel mais a connu des imprévus. Il constate qu'il y a 230 logements supplémentaires entre deux recensements et que la commune a maintenant 19 % de logements locatifs sociaux.

Le Conseil Municipal **prend acte** du **Débat d'Orientation Budgétaire**.

### III – APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PET)

Maud VIDEAU indique qu'il y a un an, un groupe de travail a été mis en place, chargé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires et le **Projet Educatif Territorial** de la commune. Ce projet éducatif territorial vise une réflexion globale prenant en compte l'enfant dans ses différents temps et environnements. Il doit servir à mettre en cohérence les dispositifs et actions éducatives existantes ou les créer.

Le groupe de travail s'est réuni de nombreuses fois, tout d'abord durant 3 mois afin de définir le projet d'organisation de la semaine, ensuite le groupe a travaillé sur le diagnostic, réalisé avec les différents acteurs éducatifs, enfin il s'agissait de définir les enjeux éducatifs servant de base au PET.

Le groupe de travail, accompagné par la Ligue de l'Enseignement, a ainsi défini 3 objectifs :

- garantir la continuité éducative : il s'agit du lien entre les acteurs éducatifs avec 2 sous-enjeux (*assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre les acteurs, renforcer la communication avec les parents et la légitimité éducative des différents acteurs*),
- consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur autonomie et leur épanouissement (*favoriser l'offre éducative à la culture et aux loisirs et accompagner les familles dans cette démarche mais pas uniquement financièrement il faut également les aider à prendre l'initiative de les inscrire*),
- développer le vivre ensemble, la solidarité et la tolérance (*développer l'apprentissage à la vie citoyenne, favoriser la vie collective et l'engagement associatif*).

Compte tenu du calendrier électoral, les actions que la commune devra réaliser conformément aux enjeux n'ont pas été intégrées au projet de PET afin de laisser les nouvelles équipes libres de les définir précisément.

Catherine DE SMET indique que le travail en groupe était extrêmement intéressant, le travail avec la ligue de l'enseignement très constructif mais précise qu'en l'état actuel il ne s'agit pas d'un Projet Educatif Territorial en tant que tel mais d'un pré-projet puisqu'il reste à définir les activités à proposer, quelles modifications, les tarifs, les acteurs... Elle indique qu'il est donc difficile de voter sur le projet tel que présenté.

Maud VIDEAU confirme qu'il s'agit d'un dossier de synthèse dans lequel il manque volontairement la partie « action » exclusive de la Commune qui sera définie par la nouvelle équipe et qui n'est pas urgente. L'urgence étant de définir les actions à mettre en œuvre pour la rentrée scolaire dans le cadre du PEDT en cours de formalisation par le groupe de travail qui se réunit le 5 février prochain. Pour le vote, le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur un document de synthèse des enjeux éducatifs.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le dossier de synthèse des enjeux éducatifs et objectifs du PET.

Catherine DE SMET demande où en sont les actions du midi à l'école maternelle ?

Maud VIDEAU informe qu'en février, un cycle musique commence pour 4 semaines, pour les grandes sections (*présentation des instruments, des sons, liens avec les chansons étudiées en classe*), suivi d'un bilan.

Ensuite du yoga et/ou de la baby gym (*à définir*) sur la 2<sup>ème</sup> période et plusieurs activités en parallèle sur la 3<sup>ème</sup> période pour expérimenter la coordination des groupes. Tout ceci en lien avec les enjeux éducatifs.

#### IV – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : ACQUISITION D'UN TERRAIN

Pierre ESTRADE Indique que la Commune de Bretteville sur Odon n'a pas exercé le droit de préemption sur l'achat d'une propriété, route de Bretagne mais a demandé à l'acheteur la possibilité de racheter une partie du terrain de 228 m<sup>2</sup> sur les 638 m<sup>2</sup> de la superficie totale. En effet, le terrain jouxtant la Poste et le Centre Socioculturel pourrait permettre une possibilité d'agrandissement de celui -ci.

Une convention est établie entre le propriétaire et la Commune afin de fixer les modalités de rachat de ce terrain et les engagements de chacun. Le prix d'achat a été fixé à 10 000 €.

Maud VIDEAU pense, en tant que gestionnaire de l'AGACSBO, que c'est une opportunité à saisir.

**Adopté à l'unanimité.**

#### V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

✓ **Pierre ESTRADE** expose que :

☞ Caen la mer a tenu son conseil communautaire, jeudi dernier. Il s'agissait du **Débat d'Orientation Budgétaire 2014**. Quatre informations rassurantes : le fonctionnement 2014 est maîtrisé avec une augmentation limitée à 1%, un étalement des investissements, des recettes en amélioration, les dotations aux communes devraient être maintenues et pas d'augmentation des impôts en 2014.

Philippe BRIARD demande si l'audit de Caen la mer a été un outil utile pour les prévisions de budget. Pierre ESTRADE confirme que les deux points proposés (*limite du fonctionnement, étalement des investissements*) ont été pris en compte. Les 2 autres propositions (*baisse des dotations et augmentation des impôts*) auraient pu être utilisées si les 2 premières n'avaient pas suffi.

☞ La commission annuelle de l'environnement de l'aéroport s'est réunie : le bilan est positif avec une augmentation de la fréquentation. Le bilan d'une année de la charte commerciale et ses avenants a été examiné (*146 réclamations mais aucune ne concerne des infractions à la charte*). Certaines associations et des particuliers souhaitent que la voltige disparaisse de l'aéroport ce qui est un autre problème.

✓ **Jean-Paul DAUNOU**, Maire-Adjoint chargé des travaux, informe :

☞ Le chantier de la Halle de sport est pratiquement terminé, réception définitive du chantier le 21 janvier, il restera des travaux internes à effectuer par les services techniques. Les associations pourront réutiliser les locaux en fin de mois. Il restera les peintures extérieures à effectuer aux beaux jours.

☞ Les travaux ERDF, allée des Troènes, vont commencer mi-février.

☞ Les travaux d'assainissement via Caen la mer, rue des Vertes Prairies, rue de l'Angélus, rue des Pommiers et rue de Normandie, vont débuter très bientôt pour une durée de 3 mois. Viendra ensuite l'effacement des réseaux.

La séance est levée à 22 h 30